

Conditions générales de vente

“CGV Ateliers en ligne & Stages - Jean-Philippe Lecreux - Antigone - Version 1.0B”

Jean-Philippe Lecreux est entrepreneur en contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprendre) au sein de la coopérative d'activité et d'emploi, Antigone SCOP SARL, immatriculée sous le SIRET 51858054300107 située 5 rue de la coopérative, 67000 Strasbourg.

‘Les mots et les pictos’ désigne la marque appartenant à Jean-Philippe Lecreux.

ARTICLE 1 - OBJET

Les conditions générales de vente doivent régler les rapports entre Jean-Philippe Lecreux, Antigone SCOP SARL et le Client dans le cadre d'un atelier (ou d'un stage) en ligne ou en présentiel organisé et animé par Jean-Philippe Lecreux et facturé par Antigone SCOP SARL. Ces conditions générales définissent le cadre juridique des prestations qui sont proposées au Client. En cas de difficulté d'interprétation, priorité sera donnée aux présentes conditions générales.

En s'inscrivant à un atelier ou à un stage, le Client accepte les présentes conditions générales de vente sans réserve. Le Client matérialise cet accord en payant le montant demandé pour l'atelier ou la formation. En conséquence, le fait de payer l'atelier ou le stage emporte de plein droit l'acceptation par le Client des présentes conditions générales. Les présentes conditions générales sont les seules applicables.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait que Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL ne fassent pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions générales de vente. Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL se réservent le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis. Les conditions générales de vente

applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du devis par le Client.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION À UN ATELIER OU À un stage

Toute inscription à un atelier ou à un stage en doit faire l'objet d'une confirmation écrite par Jean-Philippe Lecreux.

Le client s'inscrit à un atelier ou à un stage en ligne en suivant la procédure suivante :

- Le client consulte le contenu et les dates de l'atelier ou du stage sur le site Internet lesmotsetlespictos.fr
- Le client s'inscrit en effectuant le paiement via le service Stripe.
- Jean-Philippe Lecreux confirme au client son inscription. Cette confirmation est envoyée par email dès que possible et obligatoirement avant l'atelier ou la formation.
- Dans le cas d'un atelier ou d'un stage en présentiel, Jean-Philippe Lecreux transmet une fiche d'inscription au Client. Cette fiche doit obligatoirement être renseignée par le Client avant l'atelier ou le stage.

Dans le cas exceptionnel où le Client s'inscrit alors qu'il ne reste plus de place disponible pour l'atelier (ou le stage) auquel il souhaite s'inscrire, Jean-Philippe Lecreux l'en informe par email ou par courrier et lui propose de l'inscrire à une autre session (du même atelier ou stage) si une date est déjà planifiée. Si le Client refuse cette proposition, Jean-Philippe Lecreux lui rembourse la totalité de la somme versée. Aucun frais ou dédommagement additionnel ne peut être demandé par le Client.

L'inscription à un atelier ou à un stage engage le Client de manière irrévocable. Pour être réputé valable, tout additif ou modification de la commande nécessite un accord écrit de Jean-Philippe Lecreux. Si, lors d'une précédente commande, le Client s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente

Jean-Philippe Lecreux

SARL SCOP Antigone - Coopérative d'activité et d'emploi

SIRET : 51858054300107 - Code APE 7022Z - TVA intracommunautaire : FR605 185 805 43
5 rue de la coopérative, 67000 Strasbourg

pourra lui être opposé, à moins que le Client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande.

Le Client doit être attentif aux informations qu'il saisit en termes d'adresse, Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL ne peuvent pas être tenus responsables d'un problème de non-réception d'un document (facture par exemple) si le Client a renseigné une adresse erronée lors de la commande.

ARTICLE 3 - CORRESPONDANCE

Si le Client souhaite transmettre un courrier à Jean-Philippe Lecreux, les adresses à utiliser sont :

- Voie postale : Les mots et les pictos - Jean-Philippe Lecreux, La Pep's, 2 rue de Prague, 68000 Colmar.
- Email : contact@lesmotsetlespictos.fr

ARTICLE 4 – PRIX ET TVA

Les prix sont indiqués sur le site Internet en TTC. Antigone SCOP SARL et Jean-Philippe Lecreux s'accordent le droit de modifier les tarifs à tout moment. Toutefois, ils s'engagent à facturer l'atelier ou la formation aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

ARTICLE 5 - REPORT OU ANNULATION

Toute annulation demandée par le Client n'est prise en compte qu'avec l'accord de Jean-Philippe Lecreux. Si le client doit annuler sa participation à un atelier (ou à un stage) auquel il s'est inscrit, il doit en informer Jean-Philippe Lecreux par email à l'adresse contact@lesmotsetlespictos.fr ou par téléphone au +33 (0) 6 74 85 99 99. Jean-Philippe Lecreux confirme au Client la prise en compte de sa demande par email, en indiquant si un remboursement est possible ou non.

En cas d'annulation par le client et hors cas de force majeure (Exemples : maladie, problème de transport empêchant au client d'accéder à l'atelier ou à la formation) Jean-Philippe Lecreux procède au remboursement des sommes versées pour l'atelier ou la formation selon les règles suivantes :

- *annulation moins de 2 semaines avant le début de l'atelier ou du stage: aucun remboursement.*

- *annulation plus de 2 semaines avant le début de l'atelier ou du stage : 100% des sommes versées.*

En cas d'un nombre insuffisant de participants inscrits, Jean-Philippe Lecreux se réserve le droit d'annuler l'atelier ou le stage. Cette annulation, si elle a lieu, survient deux semaines avant la date de l'atelier ou du stage. Dans ce cas, Jean-Philippe Lecreux procède au remboursement total des montants payés par le Client, sans autre frais ou dédommagement.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

Le paiement se fait en ligne via le service Stripe.

ARTICLE 7 - DÉLAIS DE PAIEMENT

Le paiement se fait au moment de l'inscription à l'atelier ou au stage.

ARTICLE 8 - RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement, l'inscription du Client à l'atelier ou au stage est annulée.

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies permettent la réalisation et le traitement comptables des prestations. Ces informations peuvent également faire l'objet d'un traitement informatique destiné à la tenue d'un fichier clients. Les destinataires des données sont les organismes publics. En confirmant sa commande, le client autorise le Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL à les diffuser dans ces conditions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 (informatique et libertés), le client peut accéder à ces informations, demander leur modification ou leur rectification ou exiger de ne plus figurer dans la base de données de Jean-Philippe Lecreux. Le Client peut exercer ces droits sur simple demande par courrier électronique à l'adresse contact@lesmotsetlespictos.fr.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

Dans le cas où une contrainte exceptionnelle (maladie, catastrophe naturelle, indisponibilité de la salle de formation indépendante de la volonté de Jean-Philippe Lecreux) empêche Jean-Philippe Lecreux de réaliser toute ou partie d'un atelier ou d'un stage, plusieurs dates sont proposées au Client, si cela est possible, pour replanifier l'atelier ou le stage. Le Client peut accepter l'une de ces dates ou demander le remboursement de la somme qu'il a versé pour s'inscrire. Aucun frais ou

Jean-Philippe Lecreux

SARL SCOP Antigone - Coopérative d'activité et d'emploi

SIRET : 51858054300107 - Code APE 7022Z - TVA intracommunautaire : FR605 185 805 43

5 rue de la coopérative, 67000 Strasbourg

dédommagement supplémentaire ne peut être demandé à Jean-Philippe Lecreux ou à Antigone SCOP SARL. Jean-Philippe Lecreux ne peut pas être tenu responsable ou considéré comme ayant commis une faute si tout retard ou toute inexécution résulte d'un cas de force majeure, notamment en cas de grève totale ou partielle des services postaux, des transporteurs, ou de catastrophes causées par inondations ou incendies, ou de troubles de circulation. Le Client ne peut pas exiger le versement d'indemnités et il est admis que Jean-Philippe Lecreux se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité, dans la limite de ses moyens. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Une assurance Responsabilité Civile Professionnelle a été souscrite par Antigone SCOP SARL et Jean-Philippe Lecreux auprès de la MACIF. D'une manière générale, dans le cas où le Client démontrerait avoir subi un préjudice direct du fait de Jean-Philippe Lecreux, au titre d'un atelier ou d'un stage, ce dernier indemniserait le Client, dans les limites ci-après. Le Client, Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL conviennent expressément que quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre Jean-Philippe Lecreux, le montant total et cumulé des dommages et intérêts pour des dommages directs et établis dus par Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL au Client, ne pourra pas excéder, tous faits générateurs confondus, la somme totale effectivement payée par le Client pour les ateliers ou formations commandés.

Quelles que soient les circonstances, Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL ne sont pas responsables des dommages indirects ou de toute action intentée par un tiers contre le Client.

ARTICLE 13 - RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige ou de réclamation, le Client, Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL s'efforceront en priorité de rechercher une solution amiable.

Cas où le client est une personne physique :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Jean-Philippe Lecreux et Antigone SCOP SARL ont mis en place un dispositif

de médiation de la consommation. A défaut d'accord amiable, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Antigone SCOP SARL, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à Jean-Philippe Lecreux.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'AME Conso : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de cession sont soumises à la loi française. Tout litige, sur le fond ou la forme, relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Strasbourg.

ARTICLE 14 - DROIT DE RÉTRACTATION

Selon les dispositions de l'article L121-20-4 du Code de la consommation, les réservations à un atelier ne bénéficient pas du droit de rétractation.

FIN DU DOCUMENT

Jean-Philippe Lecreux

SARL SCOP Antigone - Coopérative d'activité et d'emploi

SIRET : 51858054300107 - Code APE 7022Z - TVA intracommunautaire : FR605 185 805 43

5 rue de la coopérative, 67000 Strasbourg